

**LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION**  
**Direction de la Coopération au Développement**

PROPOSE

**PLUSIEURES VACANCES DE POSTE**

EN TANT QUE

**STAGIAIRES**

**AU SEIN DU PROGRAMME DE FORMATION DE  
LUX-DEVELOPMENT S.A.**

dans le cadre de la coopération au développement

Le contrat est fixé pour une durée initiale d'une année, renouvelable une fois. Après une formation à Luxembourg, le stagiaire travaillera dans un pays en développement dans le cadre d'un projet de la Coopération luxembourgeoise.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes:

- être de nationalité luxembourgeoise ou résident(e) au Luxembourg;
- détenir le diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques, ou bien pouvant produire un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes ;
- avoir une parfaite connaissance de la langue française et d'une deuxième langue communautaire. (La connaissance du luxembourgeois et/ou d'autres langues est considérée comme un avantage).

Le programme vise à initier les jeunes stagiaires à la problématique de la coopération au développement et à les former aux différentes tâches en rapport avec la gestion du cycle de projet.

Les candidat(e)s doivent manifester un intérêt et une sensibilité particulière pour le milieu social et culturel des pays en développement et **posséder l'aptitude à vivre et à travailler dans un des pays les moins développés du monde.**

Elles/Ils voudront soumettre une lettre de motivation, ainsi que leurs notices biographiques munies de leurs diplômes et certificats (copies) au plus tard pour le **23 mai 2008** au Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration, Direction de la Coopération au Développement, 6, rue de la Congrégation, L - 1352 Luxembourg (à l'attention de M. Serge Hentzig), en mentionnant « **Formation Lux-Development 2008** » sur l'enveloppe.

Le Ministère organisera une séance d'entretiens individuels pour les candidat(e)s pré-sélectionné(e)s les 12 et 13 juin 2008. A cet effet, une correspondance sera envoyée à ces derniers.